

## **Borex annonce un résultat net de 41 M\$ au premier trimestre de 2025 et le début de l'exploitation du parc éolien Limekiln, son premier site en opération au Royaume-Uni**

Montréal (Québec), le 14 mai 2025 - Borex inc. (« Borex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce ses résultats pour le premier trimestre de l'exercice 2025.

### Faits saillants

#### Résultats financiers

- **BAIIA(A)<sup>1</sup>, résultat d'exploitation et résultat net en baisse au T1-2025**
  - Production en baisse de 4 % (1 % en Combiné<sup>1</sup>)<sup>2</sup> sur le T1-2024 et inférieure de 10 % (11 %) à la production anticipée<sup>1</sup>. Les conditions climatiques favorables au Canada ont permis de compenser en partie les conditions moins favorables en France.
  - BAIIA(A) de 176 M\$ (199 M\$) au T1-2025, en baisse de 19 M\$ (19 M\$) sur le T1-2024 principalement attribuable à la diminution de la production et aux prix des contrats d'achat d'électricité à court terme plus favorables au T1-2024, en France.
  - Résultat d'exploitation de 65 M\$ (99 M\$) au T1-2025, une baisse de 41 M\$ (35 M\$) sur le T1-2024.
  - Résultat net de 41 M\$ au T1-2025 en baisse de 32 M\$ par rapport au T1-2024.
- **Baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du trimestre mais maintien d'un solide bilan**
  - Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 172 M\$ au T1-2025 comparativement à 230 M\$ au T1-2024.
  - Flux de trésorerie discrétionnaires<sup>1</sup> de 74 M\$ au T1-2025, en baisse de 4 M\$ par rapport au T1-2024.
  - Borex dispose de 388 M\$ de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'un montant de 504 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés<sup>1</sup> au 31 mars 2025.
  - Prolongation du terme de la facilité de crédit rotatif jusqu'en 2030 et augmentation de la facilité de lettre de crédit garantie par Exportation et Développement Canada de 350 M\$ à 470 M\$ au mois d'avril.

#### Suivi des activités de développement et de construction

- **Début de l'exploitation du parc éolien Limekiln de 106 MW en Écosse**
- **Avancement des projets en construction ou prêts à construire malgré les défis associés à la chaîne d'approvisionnement et aux coûts de construction des projets**
  - Poursuite des travaux pour le projet éolien Apuiat au Québec (200 MW au total, 100 MW part Borex) avec une mise en service prévue à l'été 2025.
  - Travaux de construction des projets de stockage Hagersville (300 MW) et Tilbury (80 MW) en Ontario qui avancent selon les échéanciers prévus, avec mises en service prévues au quatrième trimestre 2025.
  - Poursuite des travaux pour le projet éolien Des Neiges Sud au Québec (400 MW au total, 133 MW part Borex) avec mise en service graduelle prévue à la fin 2026 et au début 2027.
- **Ajout de 129 MW de projets en phase préliminaire du portefeuille de projets**

« L'année 2025 a bien commencé pour Borex, avec la mise en service de notre premier parc éolien en Écosse, Limekiln, qui représente une étape majeure dans la réalisation de nos objectifs de croissance au Royaume-Uni, un marché à fort potentiel de développement. Je suis très reconnaissant du travail des équipes dont le dévouement continue d'assurer la croissance de Borex dans nos marchés stratégiques. Dans un environnement où les ressources sont de plus en plus volatiles, la diversification géographique et technologique de nos opérations nous permet de renforcer la résilience de l'entreprise », a déclaré le président et chef de la direction de Borex, Patrick Decostre.

« Au cours du trimestre, nos actifs éoliens au Canada ont enregistré des performances solides, compensant en partie les contributions plus faibles des parcs éoliens en France, pénalisés par une ressource de vent moins forte qu'anticipée et par l'impact de contrats de vente d'électricité à court terme moins favorables. Nos équipes restent pleinement mobilisées pour améliorer la performance opérationnelle de nos actifs, poursuivre les initiatives d'optimisation des coûts et renforcer notre stratégie de commercialisation. Dans les prochains trimestres, Borex se prépare à soumissionner de nombreux projets dans le cadre des appels d'offres prévus d'ici la fin de l'année dans chacun de nos marchés cibles. Nous sommes impatients de partager de nouvelles informations sur notre Plan stratégique 2025-2030 lors de notre journée investisseurs, le 17 juin, à Toronto », a ajouté M. Decostre.

<sup>1</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. La production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Le Combiné, les flux de trésorerie discrétionnaires et les liquidités disponibles et financement autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

<sup>2</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

## Faits saillants du 1<sup>er</sup> trimestre

### Pour les périodes de trois mois closes les 31 mars

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités)	Consolidé				Combiné			
	2025	2024	Variation		2025	2024	Variation	
			\$	%			\$	%
Production d'électricité (GWh) <sup>(1)</sup>	1 691	1 767	(76)	(4)	2 334	2 355	(21)	(1)
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	226	259	(33)	(13)	267	291	(24)	(8)
Résultat d'exploitation	65	106	(41)	(39)	99	134	(35)	(26)
BAIIA(A)	176	195	(19)	(10)	199	218	(19)	(9)
Résultat net	41	73	(32)	(44)	41	73	(32)	(44)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	30	55	(25)	(46)	30	55	(25)	(46)
Par action (de base et dilué)	0,29 \$	0,53 \$	(0,24) \$	(46)	0,29 \$	0,53 \$	(0,24) \$	(46)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	172	230	(58)	(25)	—	—	—	—
Marge brute d'autofinancement <sup>(2)</sup>	135	157	(22)	(14)	—	—	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires	74	78	(4)	(5)	—	—	—	—

<sup>(1)</sup> La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et complément de rémunération.

<sup>(2)</sup> La Marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent communiqué.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, Boralex a produit 1 691 GWh (2 334 GWh) d'électricité, ce qui représente une diminution de 4 % (1 %) comparativement aux 1 767 GWh (2 355 GWh) produits au trimestre correspondant de 2024. La baisse est principalement attribuable aux conditions de vent défavorables en France et dans une moindre mesure à l'hydroélectricité aux États-Unis. Boralex a ainsi terminé le trimestre avec une production inférieure de 10 % (11%) à la production anticipée.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2025, les produits générés par la vente d'énergie et compléments de rémunération s'élevèrent à 226 M\$ (267 M\$), en baisse de 13 % (8 %) par rapport au premier trimestre de 2024. Cette baisse est attribuable à la diminution de la production et à l'impact des prix en France, où Boralex bénéficiait l'année précédente des effets favorables de prix élevés. Le BAIIA(A) a atteint 176 M\$ (199 M\$), en baisse de 10 % (9 %) par rapport au premier trimestre de 2024. La baisse des prix en France a été partiellement compensée par une diminution de la contribution sur la rente inframarginale puisqu'elle n'est plus applicable en 2025. Le résultat d'exploitation s'est élevé à 65 M\$ (99 M\$), comparativement à 106 M\$ (134 M\$) au trimestre correspondant de 2024. Boralex affiche un résultat net de 41 M\$ comparativement à 73 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une diminution de 32 M\$.

## Perspectives

Le Plan stratégique 2025 de Boralex s'articule autour des quatre orientations stratégiques porteuses du plan lancé en 2019 – la croissance, la diversification, la clientèle et l'optimisation – et de six cibles d'entreprise. Les détails de ce plan, qui intègre également la stratégie de responsabilité sociétale de Boralex, se retrouvent dans le rapport annuel de la Société. Les faits saillants des principales réalisations de l'exercice 2024 en lien avec le Plan stratégique 2025 se retrouvent également dans le [Rapport annuel 2024](#), disponible dans la section Investisseurs du site web de Boralex.

Au cours des prochains trimestres, Boralex poursuivra l'exécution des différentes initiatives liées à ce plan, notamment le développement de projets et l'analyse de cibles d'acquisitions ainsi que l'optimisation de la vente d'électricité et des coûts d'exploitation.

Enfin, pour poursuivre sa croissance organique, la Société dispose d'un portefeuille de projets en développement et chemin de croissance selon des critères clairement identifiés, pour un total de 8 GW en éolien, en solaire et en stockage.

## Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,1650 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 16 juin 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 mai 2025. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

## À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a augmenté de plus de 50 % et elle s'établit aujourd'hui à plus de 3,2 GW. Nous développons un portefeuille de projets en développement et chemin de croissance de 8 GW dans l'éolien, le solaire et le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez [boralex.com](http://boralex.com) ou [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca). Suivez-nous sur [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

# Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

## Mesures de performance

Pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise diverses mesures de performance. La direction estime que ces mesures sont des indicateurs financiers couramment utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance opérationnelle et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à partir de ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS, ainsi que les autres mesures financières, permettent également aux investisseurs de mieux comprendre les fondements des décisions prises par la Société, car celle-ci s'appuie sur ces mesures pour ses décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Il est important de noter que ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des substituts aux mesures conformes aux IFRS. Elles sont principalement établies à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres entreprises portant des noms similaires. De plus, ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas auditées et présentent des limitations importantes en tant qu'outils d'analyse. Les investisseurs ne doivent donc pas les examiner isolément ni se fier excessivement aux ratios ou pourcentages calculés à partir de celles-ci.

<b>Mesures financières non conformes aux PCGR</b>			
<b>Mesure financière spécifique</b>	<b>Utilité</b>	<b>Composition</b>	<b>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</b>
Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées)	Pour évaluer la performance et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation et ses investissements dans les coentreprises et entreprises associées.	Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations.  Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.).	Données financières respectives Consolidé
Flux de trésorerie discrétionnaires	Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.  <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique.</i>	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins : (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle ; (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) ; (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal ; (iv) le capital versé lié aux obligations locatives ; (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation, plus : (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Marge brute d'autofinancement	Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.	Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation
Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup>	Pour évaluer la trésorerie et les équivalents de trésorerie, en date du bilan, disponibles pour financer la croissance de la Société.	Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que trouvés au bilan, desquels sont exclus les besoins de trésorerie connus à court terme.	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Liquidités disponibles et financements autorisés <sup>(1)</sup>	Pour évaluer les fonds totaux en date du bilan disponibles pour financer la croissance de la Société.	Résulte de la combinaison des facilités de crédit disponibles pour la croissance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.	Trésorerie et équivalents de trésorerie

<sup>(1)</sup> Pour plus de détails sur la réconciliation entre la mesure financière non conforme et la mesure financière la plus directement comparable, se référer à la rubrique *Liquidités disponibles et financements autorisés* du présent rapport.

<b>Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles</b>	
<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Mesure financière la plus directement comparable en IFRS</i>
BAIIA(A)	Résultat d'exploitation

<b>Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires</b>	
<i>Mesure financière spécifique</i>	<i>Composition</i>
Facilités de crédit disponibles pour la croissance	Les facilités de crédit disponibles pour la croissance incluent la tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère, mise à part la clause accordéon, et la tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales qui comprend la tranche non utilisée de la facilité de crédit française ainsi que la tranche non utilisée de la facilité de construction.
Production anticipée	La production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées.

## Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2025			2024		
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné
<b>Périodes de trois mois closes le 31 mars :</b>						
Production d'électricité (GWh) <sup>(2)</sup>	1 691	643	2 334	1 767	588	2 355
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	226	41	267	259	32	291
Résultat d'exploitation	65	34	99	106	28	134
BAIIA(A)	176	23	199	195	23	218
Résultat net	41	—	41	73	—	73
			<b>Au 31 mars 2025</b>			<b>Au 31 décembre 2024</b>
Total de l'actif	7 582	924	8 506	7 604	872	8 476
Emprunts - solde du capital	4 095	554	4 649	4 032	556	4 588

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS. Cette contribution est attribuable aux sites éoliens du secteur de l'Amérique du Nord et inclut des charges corporatives d'un montant de 1 M\$ au BAIIA(A) pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (1 M\$ au 31 mars 2024).

<sup>(2)</sup> Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité.

## BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition et de restructuration, les autres pertes (gains), la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

Le BAIIA(A) est utilisé afin de mesurer la performance financière de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	2025			2024			Variation 2025 vs 2024	
	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Rapprochement <sup>(1)</sup>	Combiné	Consolidé	Combiné
<b>Périodes de trois mois closes les 31 mars :</b>								
<b>BAIIA(A)</b>	176	23	199	195	23	218	(19)	(19)
Amortissement	(74)	(16)	(90)	(73)	(15)	(88)	(1)	(2)
Dépréciation	(6)	—	(6)	—	—	—	(6)	(6)
Autres gains (pertes)	(4)	—	(4)	4	—	4	(8)	(8)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(28)	28	—	(19)	19	—	(9)	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part du résultat net d'une coentreprise	1	(1)	—	(1)	1	—	2	—
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>65</b>	<b>34</b>	<b>99</b>	<b>106</b>	<b>28</b>	<b>134</b>	<b>(41)</b>	<b>(35)</b>

<sup>(1)</sup> Inclut la contribution respective des *coentreprises et entreprises associées* en fonction du pourcentage de participation de la Société, diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

## Marge brute d'autofinancement et flux de trésorerie discrétionnaires

La Société définit la marge brute d'autofinancement et les flux de trésorerie discrétionnaires :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Consolidé			
	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les	
	31 mars	31 mars	31 mars	31 décembre
	2025	2024	2025	2024
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>172</b>	<b>230</b>	<b>157</b>	<b>215</b>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(37)	(73)	236	200
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>135</b>	<b>157</b>	<b>393</b>	<b>415</b>
Versements sur les emprunts non courants (projets) <sup>(1)</sup>	(64)	(65)	(238)	(240)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation <sup>(2)</sup>	5	—	11	7
	76	92	166	182
Capital versé lié aux obligations locatives <sup>(3)</sup>	(7)	(6)	(20)	(19)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle <sup>(4)</sup>	(4)	(18)	(38)	(52)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation)	(2)	(2)	(10)	(10)
Frais de développement (aux résultats)	11	12	56	57
<b>Flux de trésorerie discrétionnaires</b>	<b>74</b>	<b>78</b>	<b>154</b>	<b>158</b>

<sup>(1)</sup> Inclut les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal, et exclut les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments.

<sup>(2)</sup> Pour la période de douze mois se terminant le 31 mars 2025 et le 31 décembre 2024, ajustement favorable composé principalement de frais d'acquisition et de restructuration.

<sup>(3)</sup> Exclut le capital versé lié aux obligations pour les projets en développement et en construction.

<sup>(4)</sup> Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sàrl.

## Liquidités disponibles et financements autorisés

La Société définit la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles ainsi que les liquidités disponibles et financements autorisés comme suit :

(en millions de dollars canadiens) (non audités)	Au 31 mars <b>2025</b>	Au 31 déc. <b>2024</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup></b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	388	592
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financements de projets et soumis à des restrictions	(318)	(526)
Découvert bancaire	(13)	(5)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles</b>	<b>57</b>	<b>61</b>
Facilités de crédit de la société mère		
Facilité de crédit autorisée <sup>(2)</sup>	550	550
Emprunts effectués sur la facilité de crédit autorisée <sup>(3)</sup>	(178)	(157)
Tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère	372	393
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	75	69
<b>Facilités de crédit disponibles pour la croissance <sup>(4)</sup></b>	<b>447</b>	<b>462</b>
<b>Liquidités disponibles et financements autorisés</b>	<b>504</b>	<b>523</b>

<sup>(1)</sup> La trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

<sup>(2)</sup> Excluant la clause accordéon de 200 M\$ (150 M\$ au 31 décembre 2024).

<sup>(3)</sup> Au 31 mars 2025, ce montant inclut 13 M\$ de lettres de crédit (33 M\$ au 31 décembre 2024).

<sup>(4)</sup> Les facilités de crédit disponibles pour la croissance est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

## Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, de BAIIA(A) et de flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux dates de mise en service des projets, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux soumissions pour de nouveaux projets de stockage et projets solaires, et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « a l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

## Renseignements :

### MÉDIAS

#### Camille Laventure

Conseillère principale, affaires publiques et communications externes

#### Boralex inc.

438 883-8580

camille.laventure@boralex.com

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

#### Stéphane Milot

Vice président, relations avec les investisseurs et planification et analyse financière

#### Boralex inc.

514 213-1045

stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.